



MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

PROCES-VERBAL

Séance du 24 juin 2025

A 20h00

Date de convocation : 19 juin 2025

Présents : M. le Maire SCHWEITZER Nicolas

Mmes et Mrs BEREZIAT Fanny, PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, CALMET Florent, PONCET Lucas, MOISSONNIER Jennifer, JANAUDY Cyrill, PERTUIZET Pierre, FAVIER Monique, ONCUL Magali, Laetitia PIZZINI et GAILLARD Marie-Laure.

Procurations : Marie COMMARET à Marie-Laure GAILLARD

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mme Laetitia PIZZINI, secrétaire de séance.

Le conseil municipal, **réuni le 24 juin à 20h00** en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération :

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 13 mai 2025 à l'unanimité des présents

2025-022 Boulangerie – Reprise fonds de commerce – Bail au 1^{er} juillet 2025.

M. le Maire présente la demande de M SPINNEWYN Lucas qui souhaite reprendre le fonds de commerce situé « 137 rue Centrale », suite à sa mise en vente par Mme et M. Comtet, afin d'exercer son activité de boulanger à compter du 1^{er} juillet 2025.

Afin de faciliter le lancement de son activité commerciale, M. le Maire propose d'accorder un abattement temporaire de 1/3 sur le loyer durant la 1^{ère} année de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son agrément à la cession du bail commercial exploité par M. et Mme Comtet au profit de M. Lucas SPINNEWYNN, moyennant un loyer de 442.22 € HT, soit 530.66 € TTC à compter du 1^{er} juillet 2025 ; et décide d'accorder à M. Lucas SPINNEWYN, un abattement sur le loyer mensuel dans les conditions suivantes:

- La 1^{ère} année, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 : Abattement de 1/3 du montant, soit un loyer de 294.81 € HT mensuel, soit 353.77 € TTC.

FOLIO 28

A compter de la deuxième année, le loyer reviendra à son montant avant abattement, soit 442.22 € HT.

- 2025-023 Attribution logement 100 rue Centrale**
M. Laurent JANAUDY présente les demandes de location reçues pour le logement situé au « 100 rue Centrale » et l'analyse de ces dernières par la commission "gestion des locations communales". Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer ce logement, à compter du 4 août 2025, à M. Augustin CHOSSAT et Mme Océane JEANNIN pour un loyer mensuel de 435.00 € et autorise M. le Maire à signer le bail qui interviendra entre les deux parties
- 2025-024 Opération 237 - Matériel 2025 - acquisition matériel de bureau**
M. le Maire présente les devis de « Bruneau » d'un montant de 437.30 € HT soit 527.76 € TTC et de « Manutan Collectivités » d'un montant de 398.56 € HT soit 478.27 € TTC ; pour l'acquisition de matériel de bureau pour le secrétariat de mairie.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de « Manutan Collectivités » pour un montant de 398.56 € HT soit 478.27 € TTC.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 237 « Matériel 2025 ».
- 2025-025 Instauration de la Taxe d'Habitation sur Logement Vacant (THLV)**
Afin de répondre aux besoins en logement sur son territoire et d'encourager une utilisation plus efficace du parc existant, la commune de Cormoz souhaite favoriser la remise sur le marché des logements vacants. Cette action vise à lutter contre la vacance prolongée, limiter l'étalement urbain, renforcer l'offre disponible et contribuer à la revalorisation du bâti existant.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.
- 2025-026 Opération 236 – Rénovation Eglise : remplacement du moteur du clocher**
M. Laurent JANAUDY présente le devis de l'entreprise « BODET – CAMPANAIRE » d'un montant de 2 583.00 € HT soit 3 099.60 € TTC pour le remplacement du moteur de volée glas – grosse cloche.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise « BODET – CAMPANAIRE » d'un montant de 2 583.00 € HT soit 3 099.60 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 236 « Restauration toiture Eglise ».

Commissions Finances, Ecole-Cantine-Garderie, Bibliothèque, bulletin site internet fêtes et cérémonies (CCAS)

Personnel communal : un groupe de travail est prévu le mardi 8 juillet à 18h30 pour l'étude de la participation « couverture Santé » des salariés dès le 1^{er} janvier 2026.

Recensement de la population 2026 : le recensement se fera de mi-janvier à mi-février 2026. Un coordinateur et des agents recenseurs sont à nommer.

Ecole - Garderie : le conseil d'école a eu lieu ce jour, mardi 24 juin 2025. 73 élèves sont inscrits à la rentrée 2025-2026 sur 4 classes. De nouvelles organisations sont à mettre en place avec notamment l'arrivée d'une deuxième ATSEM.

Cantine : Un bilan de l'année a été réalisé avec Lyvia MOREIRA qui réalise actuellement la mise à jour du Plan de Maitrise Sanitaire.

Maintenance informatique : Mme BEREZIAT Fanny a rendez-vous avec « MBI » pour faire le point sur la maintenance du parc informatique mairie/école.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI – Fleurissement

Frelons asiatiques : M. Jean-Claude PRABEL présente le rapport de recueil des pièges à frelons asiatiques. Il a été prélevé une trentaine de frelons sur Cormoz pour 4 pièges posés.

Programme voirie 2025 : des reconnaissances des travaux effectués sont prévues pour contrôle.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme – Gestion des locations communales

Logement communal : L'état des lieux du « 221 route de Varennes » est prévu le 30 juin 2025. Des travaux de réfection sont à prévoir avant la mise en location en septembre 2025.

Un diagnostic énergétique sera fait également.

Eglise : Les travaux de réfection du sommier des cloches ont été réceptionnés avec la société Bodet Campanaire.

Ecole : L'entreprise « MOIRAUD » interviendra sur les façades de l'école à l'automne 2025. La peinture des classes est prévue en 2026.

Chaudières : M. Laurent JANAUDY précise que l'entreprise BOHLEY a réalisé les entretiens de chaudière pour tous les bâtiments communaux : église, école, stade, logements communaux

SCoT : M. Laurent JANAUDY présente au conseil municipal le compte rendu de la réunion du 13 juin 2025 et les incidences du SCoT pour la commune de Cormoz.

Il informe que notre carte communale en vigueur, est compatible avec les orientations du futur SCoT, en l'absence de nouvelle zone ouverte en extension. La production de logements devra se faire essentiellement au sein de l'enveloppe urbaine existante.

FOLIO 30

Des inquiétudes sont exprimées quant à la capacité d'atteindre les objectifs de logements fixés à l'horizon 2035 et 2045, en raison de la rétention foncière et des prescriptions du SCoT. Pour y répondre, une méthode d'analyse des potentiels a été clarifiée avec Grand Bourg Agglomération (GBA), avec un engagement pour une approche au cas par cas, tenant compte de la réalité locale.

Concernant les extensions, GBA a confirmé qu'elles ne sont pas exclues, à condition d'être en continuité du tissu urbain et justifiées par une insuffisance des capacités internes. GBA s'est engagée à accompagner la commune dans cette analyse et à porter ses conclusions auprès des services de l'État.

Le conseil prend acte de ces éléments.

Divers : **Parcelle de bois ZB42 :** M. le Maire rappelle la demande faite par Monsieur Luc MOISSONNIER en mai 2024 proposant le rachat de la parcelle ZB42 dont la commune est propriétaire.

Après discussion, le conseil municipal, refuse de vendre la parcelle ZB42 à la majorité des conseillers municipaux présents. Plusieurs membres du Conseil demandent que la parcelle soit entretenue régulièrement.

Parcelle AA103 : M. le Maire a rencontré Mme Véronique CHAVANEL pour sa demande d'accès sur la RD996 « Route de Bourg ».

Pylône, parcelle ZE54 : un courrier de « ATC » du 30 mai 2025 précise que l'opérateur orange s'est positionné.

ATC s'occupe de la construction et orange de l'antenne. Les travaux sont prévus premier semestre 2026.

TAD : Le nouveau point du transport à la demande installé à côté de la Ferme Auberge sera effectif début juillet 2025

ENEDIS : le déploiement des poteaux de moyenne tension se fera semaines 28 et 29.

Dégradation école : l'expert de l'assurance est passé constater les dégradations. Le dossier est en cours.

Borne IRVE : les travaux débiteront, sous réserve de la demande de raccordement au GRD, en juin pour finir en août. L'utilisation sera effective à partir de septembre sous réserve.

Transports scolaires : GBA maintient son tarif à 20 € pour les transports scolaires du réseau Rubis Junior.

Date du prochain Conseil Municipal le mardi 22 juillet 2025 à 20h00

Le Secrétaire de séance

Laetitia PIZZINI



M. le Maire,

Nicolas SCHWEITZER

